

REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du : 06 octobre 2016

Compte-rendu affiché le : 12 octobre 2016

Date de convocation du Conseil Municipal : 28 septembre 2016

Nombre des Conseillers Municipaux en exercice au jour de la séance : 33

Président : Michel RANTONNET, Maire

Secrétaire Elue : Arielle PETIT

Membres présents à la séance : Mr RANTONNET, Mme PETIT, Mr LAVERLOCHERE, Mme SANTOS-MALSCH, Mr GOURRIER, Mme QUIBLIER, Mr CALABRE, Mme BARBIER, Mr DASSONVILLE, Mme SALEMBIER-MICHEL, Mr BONNEMAN, Mme REY, Mr DE PARISOT DE BERNECOURT, Mme JAUFFRET, Mr ROUX, Mme PRUNARET, Mr SADOT, Mme D'HONNEUR, Mr CORTIAL, Mme RODAMEL, Mr TREMBLEAU, Mme POULARD, Mr GUILLON, Mme BARBET, Mr GOTTELAND, Mr LAMBERT, Mme DUMONT, Mr KRETZSCHMAR, Mme FAÏ, Mr GUIBERT, Mme JAMBON, Mr RIVIER

Membre représenté : Mme ELLENBERGER,

OBJET : GARANTIE D'EMPRUNT CITÉ NOUVELLE 55 / 57 AVENUE DU CHÂTER - LES TERRASSES BOTANIA

Nombre de présents : 32

Nombre de pouvoir : 1

Nombre de votants : 33

Nombre de pour : 33

Nombre de contre : 0

Nombre d'abstention : 0

**GARANTIE D'EMPRUNT CITÉ NOUVELLE 55 / 57 AVENUE DU
CHÂTER - LES TERRASSES BOTANIA**
Délibération n°2016-10-01

Mesdames, Messieurs,

La Société Anonyme d'HLM Cité Nouvelle envisage d'acquérir en Vente à l'Etat de Futur Achèvement un ensemble immobilier de 14 logements « les terrasses Botania » sis 55 / 57, avenue du châter, à Francheville.

Le financement global de l'opération sera assuré par du prêt « PLUS » et « Plus Foncier » à hauteur de 399 321 € et 279 153 € respectivement et du prêt « PLAI » et « PLAI Foncier » à hauteur de 309 265 € et 174 525 €, à souscrire auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC).

Dans ce cadre, la Société Anonyme d'HLM Cité Nouvelle sollicite une garantie financière de notre commune à hauteur de 15 %, représentant 174 339,60 €, la Métropole de Lyon prenant à sa charge les 85 % restant.

Compte tenu de cette demande, et

VU les articles L 2252-1 et L 2252-2 du Code général des collectivités territoriales,

VU l'article 2298 du code Civil,

Je vous propose de donner suite à cette demande de garantie d'emprunt dans les termes suivants :

Article 1 : L'assemblée délibérante de la commune de Francheville accorde sa garantie à hauteur de 15 % pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de 1 162 264 euros souscrit par l'Emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations.

Ce Prêt, constitué de 4 Lignes du Prêt, est destiné à financer l'acquisition en VEFA de 14 logements « les terrasses Botania » située 55 et 57 avenue du châter à Francheville.

Article 2 : Les caractéristiques financières de chaque ligne du prêt sont les suivantes :

Ligne du Prêt 1

Ligne du Prêt :	PLUS
Montant :	399 321 euros
Durée totale :	40 ans

Dont durée du différé d'amortissement :	0
Périodicité des échéances :	annuelles
Index :	Livret A
Taux d'intérêt actuariel annuel :	<i>Taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du Contrat de Prêt + 0.60 % Révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0%</i>
Profil d'amortissement :	<i>Amortissement déduit avec intérêts différés : Si le montant des intérêts calculés est supérieur au montant de l'échéance, la différence est stockée sous forme d'intérêts différés</i>
Modalité de révision :	<i>Double révisabilité (DR)</i>
Taux de progressivité des échéances :	<i>DR : de - 3 % à 0,50 % maximum (actualisable à l'émission et à la date d'effet du Contrat de Prêt en cas de variation du taux du Livret A) Révision du taux de progressivité à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A</i>

Ligne du Prêt 2

Ligne du Prêt :	PLUS FONCIER
Montant :	279 153 euros
Durée totale :	60 ans
Dont durée du différé d'amortissement :	0
Périodicité des échéances :	annuelles

Index :	<i>Livret A</i>
Taux d'intérêt actuariel annuel :	<i>Taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du Contrat de Prêt + 0.29 % Révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0%</i>
Profil d'amortissement :	<i>Amortissement déduit avec intérêts différés : Si le montant des intérêts calculés est supérieur au montant de l'échéance, la différence est stockée sous forme d'intérêts différés</i>
Modalité de révision :	<i>Double révisabilité (DR)</i>
Taux de progressivité des échéances :	<i>DR : de - 3 % à 0,50 % maximum (actualisable à l'émission et à la date d'effet du Contrat de Prêt en cas de variation du taux du Livret A) Révision du taux de progressivité à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A</i>

Ligne du Prêt 3

Ligne du Prêt :	PLAI
Montant :	309 265 euros
Durée totale : Dont durée du différé d'amortissement :	<i>40 ans</i> <i>0</i>
Périodicité des échéances :	annuelles
Index :	<i>Livret A</i>
Taux d'intérêt actuariel annuel :	<i>Taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du Contrat de Prêt - 0.20 % Révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0%</i>
Profil d'amortissement :	<i>Amortissement déduit avec intérêts différés : Si le montant des intérêts calculés est supérieur au montant de l'échéance, la différence est stockée sous forme d'intérêts différés</i>
Modalité de révision :	

	<i>Double révisabilité (DR)</i>
Taux de progressivité des échéances :	DR : de - 3 % à 0,50 % maximum (actualisable à l'émission et à la date d'effet du Contrat de Prêt en cas de variation du taux du Livret A) <i>Révision du taux de progressivité à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A</i>

Ligne du Prêt 4

Ligne du Prêt :	PLAI FONCIER
Montant :	174 525 euros
Durée totale : Dont durée du différé d'amortissement :	60 ans 0
Périodicité des échéances :	annuelles
Index :	<i>Livret A</i>
Taux d'intérêt actuariel annuel :	<i>Taux du Livret A</i> en vigueur à la date d'effet du Contrat de Prêt + 0,29 % <i>Révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0%</i>
Profil d'amortissement :	<i>Amortissement déduit avec intérêts différés : Si le montant des intérêts calculés est supérieur au montant de l'échéance, la différence est stockée sous forme d'intérêts différés</i>
Modalité de révision :	<i>Double révisabilité (DR)</i>
Taux de progressivité des échéances :	DR : de - 3 % à 0,50 % maximum (actualisable à l'émission et à la date d'effet du Contrat de Prêt en cas de variation du taux du Livret A) <i>Révision du taux de progressivité à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A</i>

Article 3 : La garantie est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du Contrat de Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 4 : Le Conseil s'engage pendant toute la durée du Contrat de Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de celui-ci.

Article 5 : Le Conseil autorise M. Le Maire à intervenir au Contrat de Prêt signé entre la Caisse des dépôts et consignations et l'Emprunteur.

En conséquence, je vous demande **Mesdames, Messieurs** de bien vouloir :

- autoriser M. le Maire à intervenir au contrat de prêt PLAI, PLAI foncier, PLUS et PLUS foncier souscrit par la Société Anonyme d'HLM Cité nouvelle pour un montant global de 1 162 264 €,
- autoriser M. le Maire à signer les conventions accordant une garantie d'emprunt de 15% de ce montant, soit 174 339, 60 € au bénéfice de la Société Anonyme d'HLM Cité Nouvelle.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, ADOPTE LE PRÉSENT RAPPORT À L'UNANIMITÉ

**POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME
FAIT A FRANCHEVILLE LE 06 OCTOBRE 2016**



**MICHEL RANTONNET
MAIRE DE FRANCHEVILLE**